

Rapport aux délégués syndicaux

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2024-017

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

**Objet : Expérimentation d'offre de service de
Vidéo-protection avec ENTHD**

Rapporteur M. Nicolas Gravelle

Le 3 avril 2023, la mise en place d'expérimentation d'une offre de vidéo-protection par le délégataire de service public ENTHD a été adoptée par délibération n°2023-020.

Lors de la mise en place des premières actions engagées par d'Eure Normandie THD, ENN a constaté que de nombreuses communes souhaitent mettre en place un système de caméras de vidéo-protection. Une quarantaine de communes était déjà équipée ou avait engagé des démarches pour acquérir un tel système. Le premier constat, indiquait que les plus petites communes rencontraient des difficultés pour obtenir une offre technique satisfaite dans un budget acceptable. Eure Normandie THD a identifié un prestataire, qui proposait aux petites communes, une offre s'appuyant sur de la connectivité des caméras par voie hertzienne. Cette technologie moins onéreuse, présente des limites en terme d'évolutivité et de fiabilité de service.

Une première expérimentation a permis de mettre en place un projet sur la commune de Corneilles. Ce premier projet a permis de d'affiner le catalogue de services existant.

Eure Normandie THD partage le constat d'ENN concernant la non adéquation entre l'offre et la demande. Le pilote a ensuite ciblé une vingtaine de communes, pour tester le catalogue de service de caméras de vidéo protection interconnectée en fibre optique, sur le réseau départemental.

L'expérimentation a eu pour but de:

- définir une proposition technique et juridique permettant d'utiliser le réseau public.
- s'assurer, notamment auprès des services de l'État, de la viabilité d'une offre avec serveur mutualisé permettant de faciliter l'accès aux petites communes aux services proposés.
- définir les rôles des différents acteurs du projet : ENN, ENTHD, la collectivité, les intégrateurs.
- arrêter une offre tarifaire appropriée, pour la proposer au catalogue de la DSP.

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

Eure Normandie THD a pu sélectionner 14 communes pour proposer les services de la délégation de service publique dans le cadre de l'expérimentation.

En fonction de l'avancement et de l'antériorité des projets, deux solutions techniques ont été faites.

- 1) Une offre de connectivité simple, sur fibre optique.
- 2) Une offre globale de service, incluant notamment, la gestion du projet, la fourniture, la pose des matériels, leur maintenance et l'hébergement des données.

Bilan des demandes instruites :

	Offre validée	En instruction	Offre refusée	En attente solution Serveur mutualisé
Connectivité	Martigny, Bacqueville	Les Andelys, Vexin sur Epte, Pullay, La Haye le Comte, Fresne l'Archevêque	Porte de Seine Nonancourt	
Offre Globale	Pont de l'Arche	Les Damps		Amécourt, Sancourt, Marcilly la Campagne

L'expérimentation a permis de valider les aspects techniques opérationnels de l'offre telle que proposée. Il ressort également que la temporisation d'un tel projet, de sa définition à sa mise en place est estimée à une année, compte tenu des délais d'obtention des financements.

Il ressort également que l'offre présente plusieurs limites :

- 1) peu lisible par les communes, offre qui nécessite d'être simplifiée.
- 2) dépositionnée en terme de tarif pour les petites communes.
- 3) incomplète, nécessitant d'introduire un serveur mutualisé.

Afin de répondre au mieux aux attentes des communes, il a été demandé à Eure Normandie THD de compléter et d'adapter sa grille tarifaire et son offre technique.

Compte tenu de ces différents constats : nombre de projets encore en instruction, de la temporisation des différents projets et de la nécessité d'adaptation du catalogue de services, il est proposé au comité syndical de prolonger l'expérimentation de 12 mois.

Au terme de cette période d'une année, un bilan sera mené pour proposer les modifications nécessaires tant en terme d'organisation, que de prestation ou de grille tarifaire. Il est notamment attendu du délégataire d'intégrer un service mutualisé permettant aux petites communes d'accéder à ces services à des coûts acceptables pour elles. Un avenant sera proposé au comité syndical lorsque le catalogue sera stabilisé à l'issue de cette expérimentation.

Il est proposé au comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Réunion du 15 avril 2024

**Objet : Expérimentation d'offre de service de
Vidéo-protection avec ENTHD**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;

Vu le décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 avril 2018 portant désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public ;

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 12 juin 2018 approuvant le principe du recours à une délégation de service public ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 juin 2018 approuvant le principe d'une délégation de service public de type affermage concessif pour l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à très haut débit ;

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public du 22 octobre 2018 invitant le Président du Comité Syndical à engager une négociation avec Orange, SFR Collectivités, Altitude Infrastructures/Uranie et Axione/Bouygues Energie & Services/FIDEPPP 2/Mirova SP5 ;

Vu le rapport d'analyse des offres des candidats ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du 5 avril 2019 exposant les motifs du choix du délégataire proposé et les caractéristiques des services que doit assurer le délégataire ;

Vu le projet de contrat portant délégation de service public et ses annexes ;

Vu la délibération 2019-018 du 5 avril portant sur le choix et l'attribution du délégataire de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit ;

Vu la signature du contrat de délégation de service public en date du 3 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-033 du 16 octobre 2019 portant sur l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public relative à l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit

Vu la signature de l'avenant n°1 du contrat de délégation de service public en date du 30 décembre 2019 en particulier l'introduction de mesures expérimentales ;

Vu la délibération 2023-020 du 3 avril 2023 portant sur une expérimentation d'une offre de vidéoprotection par ENTHD ;

Considérant la nécessité de prolonger l'expérimentation de l'offre de vidéoprotection par ENTHD d'une année supplémentaire tel qu'exposé dans le présent rapport ;

Le Comité syndical, réuni le 15 avril 2024 en visio-conférence,

le quorum étant atteint,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat Eure Normandie Numérique relatif à une prolongation de l'expérimentation d'offre de service de Vidéo-protection avec ENTHD d'une année supplémentaire ;
- D'autoriser la prolongation d'une année supplémentaire de cette offre de services.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 15

- Collège Conseil Départemental : 12

- Collège Conseil Régional : 3

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0

- Collège Conseil Départemental : 0

- Collège Conseil Régional : 0

Fait à Évreux, le 15 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/04/2024